

penses résultant des acquisitions faites à la vente de la collection Camberlyn.

fr. 4,860 71

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 107 du budget de 1865.

3<sup>o</sup> *Archives générales.* — Six cent cinquante francs pour l'impression et la fourniture d'exemplaires des archives des cours des comptes. . . fr.

650 »

Cette somme doit être ajoutée à l'article 114 du budget de 1865.

4<sup>o</sup> *Donjon de Sichem.* — Dix-neuf cent quatre francs soixante-douze centimes pour solder des travaux de restauration . . . . . fr.

1,904 72

Cette somme doit être ajoutée à l'article 126 du budget de 1865.

5<sup>o</sup> *Commission royale des monuments.* — Deux mille neuf cent cinquante-huit francs vingt centimes, pour frais de route et de séjour des membres correspondants de la commission royale des monuments, jetons de présence des membres de cette commission et dépenses diverses . . . . . fr.

2,958 20

Cette somme doit être ajoutée à l'article 127 du budget de 1865.

6<sup>o</sup> *Commissions médicales provinciales.* — Deux mille sept cent quatorze francs trente-cinq centimes, pour payer des frais des commissions médicales provinciales restant dus pour l'année 1864 . . . . . fr.

2,714 33

Cette somme doit être ajoutée à l'article 130 du budget de 1865.

Total. . fr. 23,087 98

Art. 2. Le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1866, fixé par la loi du 14 février 1866, *Moniteur*, n° 46, est augmenté de la somme de cinquante mille francs (fr. 50,000), qui se subdivise comme suit :

1<sup>o</sup> *Université de Liège.* — Dix mille francs, du chef d'acquisitions à faire pour la bibliothèque de l'université de Liège. . . . . fr.

10,000

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 77 du budget de 1866.

2<sup>o</sup> *Acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck.* — Quarante mille francs, à l'effet de payer ce qui reste dû au conseil de fabrique de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, pour l'acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck. . . . . fr.

40,000

Cette somme formera l'art. 135 du budget de 1866.

Total. . fr. 50,000

Art. 3. Les crédits ci-dessus mentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

**218. — 7 MAI 1866. — LOI allouant des crédits supplémentaires aux budgets du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1865 et 1866 (1). (Monit. du 9 mai 1866.)**

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1865, fixé par la loi du 3 janvier 1865, *Moniteur*, n° 4, est augmenté de la somme de soixante-sept mille sept cents francs (fr. 67,700), pour payer les dépenses suivantes :

1<sup>o</sup> Indemnités pour Bestiaux abattus pendant l'année 1865 et les années antérieures, cinquante-six mille francs. fr.

56,000

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 52 du budget de 1865.

2<sup>o</sup> Service vétérinaire, onze mille sept cents francs . . . . . fr.

11,700

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 53 du budget de 1865.

Total. . fr. 67,700

Art. 2. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1866, fixé par la loi du 14 février 1866, *Moniteur*, n° 46, est augmenté de la somme de vingt mille francs (fr. 20,000), pour payer des dépenses relatives au service vétérinaire et à la police sanitaire.

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 54 du budget de 1866.

Art. 3. Les crédits ci-dessus mentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

**(1) Session de 1865-1866.**

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

*Documents parlementaires.* Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 23 mars 1866, p. 332-333. — Rapport. Séance du 19 avril, p. 336.

*Annales parlementaires.* Discussion et adoption. Séance du 20 avril 1866, p. 644.

**SÉNAT.**

*Documents parlementaires.* Rapport. Séance du 25 avril 1866, p. XXI.

*Annales parlementaires.* Discussion générale. Séance du 3 mai 1866, p. 580. — Discussion des articles et adoption. Séance du 4 mai, p. 594.